

18 octobre 2021

Chers compétiteurs,

Comme vous le constatez, la Covid-19 nous complique toujours la tâche cette saison dans la tenue des compétitions.

En effet, le championnat a été raccourci pour nous permettre en cas d'interruption, d'avoir une chance de décaler la compétition et de la terminer.

En conséquence, certains aspects du R.O.I. deviennent difficiles à respecter. C'est pourquoi en addition avec la mesure prise la semaine passée (2 reports autorisés), l'article 56 est également adapté comme suit :

- 56.4. Le T1 devra jouer au moins **2 rencontres** avec l'équipe pendant la phase qualificative de la saison. A défaut l'équipe sera sanctionnée par la perte de la moitié des points acquis au cours de la phase qualificative.
- 56.5. Le T1 devra jouer au moins **1 rencontre** avec l'équipe pendant la phase des play-offs. A défaut l'équipe sera sanctionnée par la perte de la moitié des points acquis au cours de cette phase
- 56.6. Les T2, T3 et T4 devront au moins avoir joué **1 rencontre** avec l'équipe pendant la phase qualificative de la saison pour pouvoir participer aux play-offs.

Veuillez noter que cette mesure n'entre en compte que pour la saison 2021-2022.

Think Once, Think Twice, Think Squash.

Jean-Marc FRAIPONT

General Secretary

+32 473 42 08 39

Ligue
Francophone de
squash •